

**Conférence de presse annuelle 2007****Fiche thématique n°13****La banque des projets européens**

Luxembourg, le 8 février 2007

Conjugaison des ressources de la BEI et du budget européen pour appuyer les politiques de l'Union

Pour renforcer les moyens financiers nécessaires à la promotion des priorités politiques de l'Union, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Commission européenne mettent en commun leurs ressources dans le cadre des nouvelles perspectives financières 2007-2013.

Une coopération renforcée entre la Commission et la BEI a permis, en 2006, de mettre en place de nouveaux instruments et mécanismes financiers conjoints pour la période des nouvelles perspectives financières 2007-2013.

À l'appui de ses politiques, l'Union dispose plus que jamais auparavant de moyens budgétaires et bancaires démultipliés par l'effet de levier du budget sur les ressources levées par la BEI sur les marchés de capitaux (environ 50 milliards d'EUR par an).

En effet, le nouvel accord interinstitutionnel conclu en 2006 entre le Conseil, le Parlement et la Commission a pour la première fois introduit trois nouveaux instruments financiers conjoints mis en place par la Commission et la BEI pour soutenir la recherche, l'innovation et les réseaux transeuropéens de transport :

- 1 milliard d'EUR au maximum sur le budget du 7^e programme-cadre pour la recherche plus 1 milliard d'EUR sur les réserves de la BEI permettront d'offrir environ 10 milliards d'EUR de financements à risque pour quelque 30 milliards d'EUR d'investissements dans la recherche et l'innovation.
- 500 millions d'EUR du budget affectés aux réseaux transeuropéens de transport plus 500 millions d'EUR sur les réserves de la BEI permettront de compléter les montages financiers de type PPP pour environ 20 milliards d'EUR de financements dans ces réseaux.
- 1 milliard d'EUR sur le budget en faveur du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) plus 1 milliard d'EUR provenant de l'excédent de la BEI permettront de proposer aux PME innovantes des financements en capital-risque et des garanties à hauteur de quelque 30 milliards d'EUR d'investissements.

Parallèlement, trois nouveaux mécanismes conjoints permettront une meilleure utilisation des fonds structurels et offriront aux États membres de nouvelles possibilités pour les démultiplier de façon durable :

- JASPERS (Joint Assistance to Support Projects in European Regions - Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes): initiative conjointe de la BEI, de la Commission européenne et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) visant à aider les États membres de l'UE à élaborer des grands projets d'infrastructure qui bénéficieront de l'appui des fonds structurels et du fonds de cohésion de l'UE ;
- JEREMIE (Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises - Ressources européennes conjoints pour les PME et les microentreprises): initiative conjointe de la BEI, du FEI et de la Commission européenne visant à améliorer l'accès des PME au financement. Ce programme permettra aux États membres et aux régions européennes d'utiliser une partie de leurs fonds structurels en vue d'obtenir un éventail d'instruments financiers conçus pour soutenir les microentreprises et les PME ;
- JESSICA (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas - Alliance européenne d'appui aux investissements durables en zone urbaine): nouvelle initiative de la Commission européenne, appuyée par la BEI, visant à aider les autorités des États membres de l'UE à tirer le meilleur parti des dispositifs d'ingénierie financière pour soutenir l'investissement dans le domaine du développement urbain durable, et ce dans le contexte de la politique de cohésion de l'UE.

Dans le domaine des politiques extérieures de l'Union, le Conseil a confié à la BEI de nouveaux mandats au titre desquels elle prêtera environ 28 milliards d'EUR garantis par le budget européen pendant la même période 2007-2013 (cf. la fiche sur les mandats extérieurs).

De plus, un nouveau Fonds fiduciaire a été mis en place par la Commission et la BEI pour financer les infrastructures en Afrique (cf. la fiche sur le soutien aux pays partenaires) et un autre est en préparation dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage.

Tous ces nouveaux produits et mécanismes financiers ouvrent de nouvelles perspectives de renforcement de la collaboration entre la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement. Depuis le dialogue politique et stratégique instauré lors de la définition des grandes orientations jusqu'à la mise en œuvre de projets d'investissements individuels, toutes les synergies seront exploitées entre les deux institutions de manière à améliorer l'efficacité de leurs ressources financières et humaines. Au-delà des accords individuels par instrument, un cadre juridique, administratif et budgétaire global est en cours d'élaboration ainsi que des procédures d'échange d'information, de consultation réciproque et de travail en commun.

Pour renforcer davantage encore la cohérence et l'efficacité des financements à l'extérieur de l'Union européenne, la collaboration est également approfondie avec toutes les institutions financières multilatérales et bilatérales.

Pour être efficaces et cohérents à l'extérieur de l'Union, les financements sur les ressources de la Banque européenne d'investissement et sur le budget européen vont également être coordonnés plus étroitement avec les agences bilatérales européennes (accord avec l'AfD et la KfW, accord avec les IEFD) et les institutions financières internationales (BERD, Banque mondiale). Il est en effet important d'éviter toute forme de double emploi entre ces institutions publiques et d'assurer au contraire qu'elles travaillent ensemble et se renforcent mutuellement.

Dans un souci d'efficacité et d'économie de moyens, il s'agit en effet d'attirer un maximum de ressources du secteur privé, d'assurer un appui cohérent des politiques et priorités européennes et, enfin, de maintenir un front aussi uni que possible pour une saine conditionnalité des financements, notamment en matière de gouvernance et de protection de l'environnement.

Cette intensification de la collaboration entre les institutions de financement passe déjà par un certain nombre d'accords de coopération (protocoles d'accord) auxquels la Commission européenne est souvent également partie. Ces accords ont été renforcés en 2006, en particulier avec la BERD. Les structures institutionnelles légères des Fonds fiduciaires seront également le lieu privilégié du dialogue et de la coopération.

La collaboration interinstitutionnelle a également pris la forme d'initiatives nouvelles dans le domaine de l'environnement et, en particulier, de la lutte contre les changements climatiques avec la création conjointe de fonds carbone et une charte commune relative aux principes européens pour l'environnement applicables en matière de financements.

Pour plus d'information, visiter le site de la BEI www.bei.org.

Contacts Presse : Bureau de presse: presse@bei.org, tél. : +352 43 79 21 00 ; Fax : +352 43 79 21 99
Questions générales : Infodesk BEI, info@bei.org, tél. : +352 43 79 31 00 ; Fax : +352 43 79 31 99